



Rapport sur la Gestion contractuelle

2023



Ville de Pincourt
919 chemin Duhamel
Pincourt, J7W 4G8
Québec



Téléphone
Tél : 514-453-8981



www.villepincourt.qc.ca
www.infoP.ca

Table des matières

RAPPORT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE 2023	3
1. INTRODUCTION	3
2. OCTROI DE CONTRATS	3
2.1 Appel d'offres public.....	4
2.2 Regroupement d'achat	4
2.3 Contrat sur invitation.....	5
2.4 Contrat gré à gré	5
2.5 Contrat comportant une dépense de > 2 000 \$ et < 25 000 \$.....	5
3. RÉCEPTION ET EXAMEN DES PLAINTES	7
4. CONCLUSION	7

ANNEXE A – TABLEAU DES CONTRATS GRÉ À GRÉ

RAPPORT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE 2023

1. INTRODUCTION

Au courant de l'année 2018, la Ville de Pincourt a mis en place le règlement 877 sur la gestion contractuelle et l'approvisionnement des stocks.

Ce règlement de gestion contractuelle vise à établir des mesures destinées notamment à assurer le respect des règles relatives à la passation des contrats prévues à la *Loi sur les cités et villes* ainsi qu'à assurer que les sommes dépensées pour l'acquisition de biens ou de services et les travaux de construction le sont selon des règles précises et conformes au principe de saine administration.

Depuis 2021, ce même règlement comporte maintenant une clause permettant de favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec, et ce, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil d'appels d'offres publics.

L'année 2023 fut une année plus calme en termes de passation de contrats considérant qu'une grande partie des contrats ont été adjugés en 2022.

2. OCTROI DE CONTRATS

La Ville de Pincourt octroie des contrats dans le respect de son règlement sur la gestion contractuelle ainsi que sur la *Loi sur les cités et villes*.

La Ville peut conclure des contrats selon les trois (3) principaux modes de sollicitation possibles :

- Appel d'offres public :
 - La distribution des documents d'appel d'offres public uniquement sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO)
- Appel d'offres sur invitation (demande de prix électronique) :
 - Une invitation à soumissionner à plus de fournisseurs que le nombre exigé par la loi
 - Une rotation des soumissionnaires invités
- Contrat de gré à gré :
 - Après recherche de prix auprès de deux entreprises, lorsque possible.
 - Une rotation des fournisseurs

Rotation des soumissionnaires

Une rotation des soumissionnaires dans le cadre de contrats de gré à gré a été effectuée conformément au règlement.

Cependant, il est possible qu'une entreprise obtienne plusieurs contrats dans une année si cette dernière tombe dans les exceptions du règlement sur la gestion contractuelle.

Deux de ces modes d'adjudication (sur invitation et demande de prix électronique) nécessitent une mise en concurrence dont le contrat est adjugé au plus bas soumissionnaire conforme.

Impartialité et objectivité dans les processus de demande de soumissions et de gestion des contrats qui en résultent

De manière générale, lorsque nous effectuons un appel d'offre par pondération, les personnes sélectionnées, afin de siéger sur le comité, non pas eu de contact ou de relation avec les soumissionnaires. D'ailleurs, chaque membre du comité doit remplir et signer un formulaire à cet effet.

2.1 Appel d'offres public

Pour l'année 2023, la Ville de Pincourt a procédé à quatre (4) appels d'offres publics dont un (1) qui a fait l'objet d'un appel d'offres public regroupé avec les villes de L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, deux (2) qui ont été publiés en 2023 et un (1) en 2022. Ces contrats sont les suivants :

➤ Travaux de construction	Conception et construction d'un skatepark et d'un pumtrack sur le territoire de la Ville de Pincourt	431 143,48 \$
➤ Travaux de construction	Réfection des stationnements de la Caserne-Ateliers	457 152,10 \$
➤ Approvisionnement (biens)	Achat d'un camion autopompe incendie multifonctionnel de type Custom	1 832 480,18 \$
➤ Approvisionnement (biens)	Services de collecte de transport des résidus organiques et services complémentaires	919 638, 76 \$

2.2 Regroupement d'achats

En matière d'acquisition par le biais de regroupements d'achats, voici la liste des contrats pour l'année 2023 auxquels la Ville de Pincourt a adhéré ou a déjà un contrat :

- UMQ
 - Regroupement d'achats
 - *Sel de déglacage*
 - *Bacs pour les matières résiduelles*
 - Volet assurance
 - Assurance pour les parcs de rouli-roulants, pistes de BMX et

- aménagements semblables
- Assurance contre les cyber-risques
- Assurance pour la protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires municipaux et d'assurance C-21
- Assurance de dommages automobiles et biens
- Assurances collectives

2.3 Contrat sur invitation

En 2023, un total de 5 contrats sur invitation a été octroyé, suivant l'autorisation du conseil municipal. La valeur totale de ces contrats est de 302 154 \$.

➤ Service de nature technique	Tonte de gazon pour l'année 2023	30 221,78 \$
➤ Service de nature technique	Contrat de déneigement des stationnements scolaires et stationnements incitatifs	56 526,90 \$
➤ Travaux de construction	Marquage de la chaussée pour l'année 2023	67 962,53 \$
➤ Travaux de construction	Réfection des stationnements de l'hôtel de ville	67 092,51 \$
➤ Travaux de construction	Resurfacement de la rue Régent	80 350,28 \$

2.4 Contrat gré à gré

En vertu de notre règlement sur la gestion contractuelle, la Ville peut octroyer des contrats de gré à gré lorsque la valeur de ce dernier est comprise entre 25 000 \$ et le seuil maximal, fixé par la Loi, établi à 121 200 \$, pour l'année 2023.

En 2023, un total de 29 contrats de gré à gré a été octroyé par les divers services de la Ville, suivant l'autorisation du conseil municipal. La valeur totale de ces contrats est de 1 471 592,83 \$.

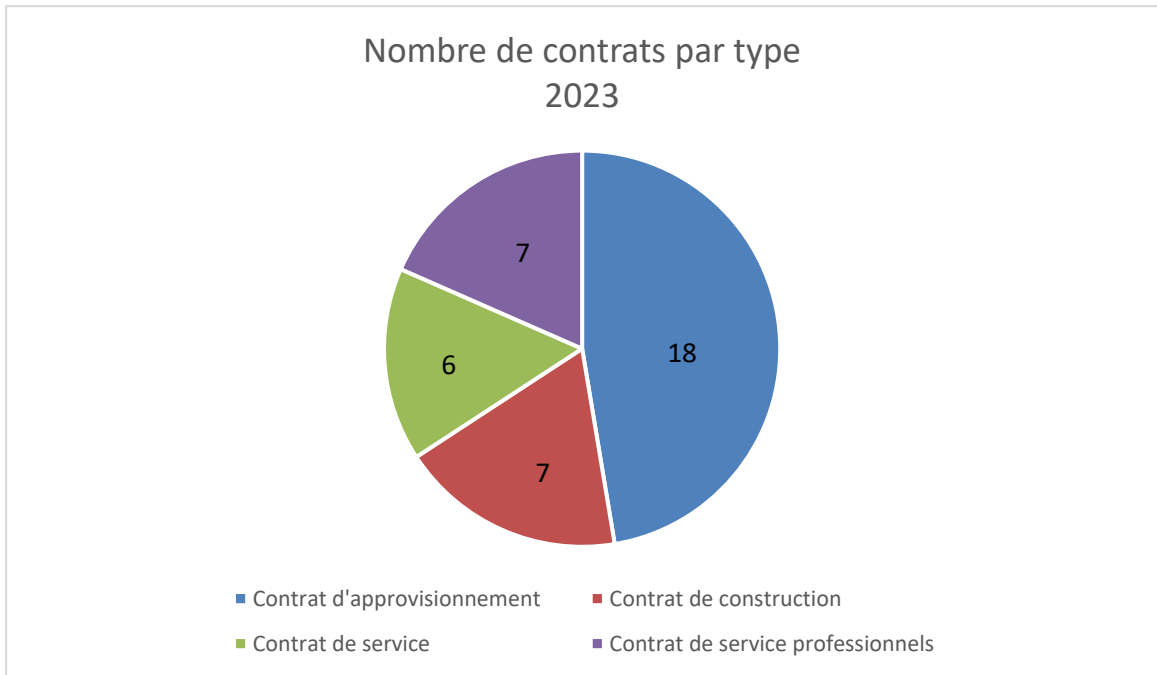
À titre informatif, la liste des vingt-neuf (29) contrats conclus de gré à gré se retrouve en annexe (ANNEXE A) du présent document et peut être consultée sur le site web de la Ville au www.villepinccourt.qc.ca.

2.5 Contrat comportant une dépense de > 2 000 \$ et < 25 000 \$

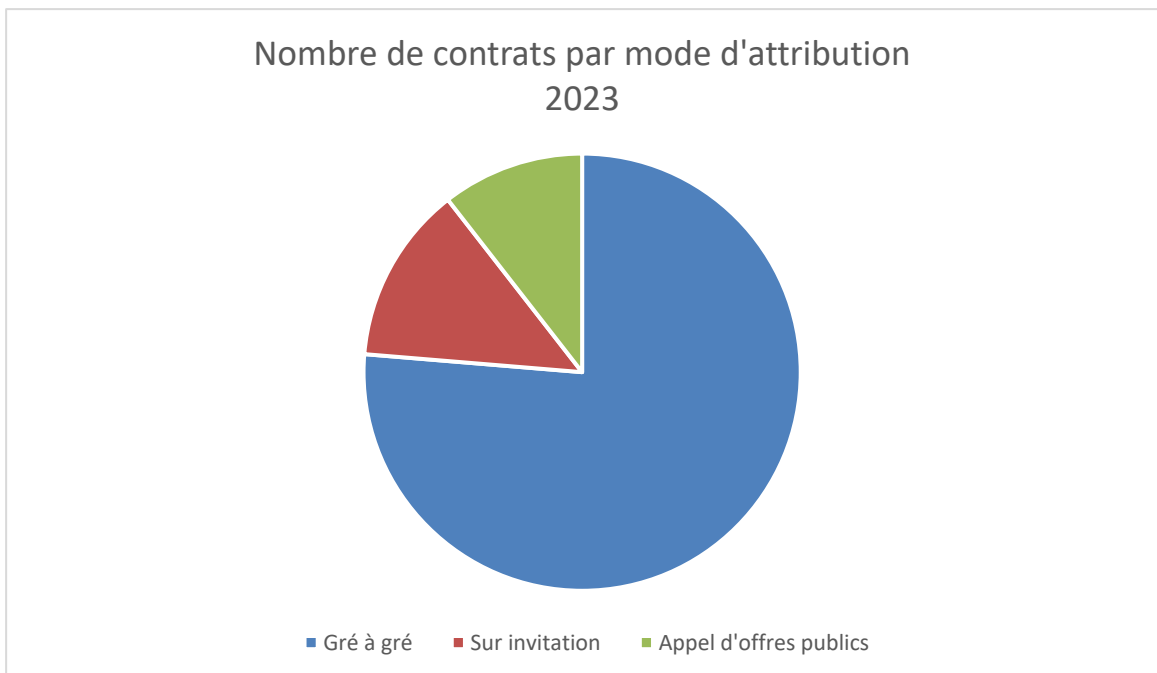
Les contrats supérieurs à 2 000 \$ et inférieurs à 25 000 \$ (sauf pour les services professionnels) ne sont octroyés qu'à la suite d'une demande de prix. Un minimum de deux fournisseurs est invité tout en favorisant l'achat local ainsi qu'une rotation des fournisseurs sollicités.

À titre informatif, la liste des contrats supérieurs à 2 000 \$ et inférieurs à 25 000 \$ peut être consultée sur le site web de la Ville au www.villepinccourt.qc.ca.

Graphique 1 – Répartition du nombre de contrats par type pour l'année 2023



Graphique 2 – Répartition du nombre de contrats par mode d'attribution pour l'année 2023



3. RÉCEPTION ET EXAMEN DES PLAINTES

La Ville traite de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat.

Toute plainte doit être acheminée au responsable de la gestion contractuelle à l'adresse suivante : plaintecontractuelle@villepincourt.qc.ca

Pour l'année 2023, aucune plainte n'a été déposée en vertu de cette procédure.

4. CONCLUSION

Dans l'ensemble, nous pouvons conclure que le règlement de gestion contractuelle de la Ville est respecté et appliqué.

Cette année encore, nous pouvons dresser un bilan positif de la sixième année de la mise en place du présent règlement.



M^e Charlotte Gagné
DGA et greffière



Ville de Pincourt
919 chemin Duhamel,
Québec, J7W 4G8
Canada



Téléphone
Téléphone : 514-453-8981



Web
Courriel info@villepincourt.qc.ca
www.villepincourt.qc.ca
www.infoP.ca

bciti+



Ville de Pincourt